

Cossette, André. *Humanisme et bibliothèques : essai sur la philosophie de la bibliothéconomie*. Montréal, ASTED, 1976. 59 p. (Documentation en diagonale, no 4)

Gilles Caron

Volume 22, Number 4, December 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1055308ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1055308ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Caron, G. (1976). Review of [Cossette, André. *Humanisme et bibliothèques : essai sur la philosophie de la bibliothéconomie*. Montréal, ASTED, 1976. 59 p. (Documentation en diagonale, no 4)]. *Documentation et bibliothèques*, 22(4), 197–199. <https://doi.org/10.7202/1055308ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1976

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

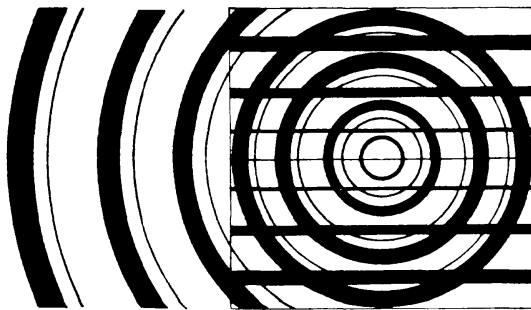
Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

comptes rendus



Cossette, André. **Humanisme et bibliothèques: essai sur la philosophie de la bibliothéconomie.** Montréal, ASTED, 1976. 59 p. (*Documentation en diagonale*, no 4).

C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons lu le texte d'André Cossette sur la philosophie de la bibliothéconomie, cette recherche des fondements de notre profession qui n'est malheureusement que partiellement élaborée à ce jour.

Dans une première partie intitulée «Notions et problèmes de la philosophie de la bibliothéconomie», l'auteur nous offre un excellent développement théorique et historique des aspects conceptuels de notre profession. La seconde partie, «Éléments de la philosophie de la bibliothéconomie», débute par une tentative de définition de la bibliothéconomie, définition empruntée en grande partie à Shera mais que l'auteur a pris soin de reformuler de façon plus globale:

«La bibliothéconomie est la science et l'art de l'acquisition, de la préservation, de l'organisation et de la recherche bibliographique de documents graphiques et audio-visuels dans le but d'assurer une diffusion maximale de l'information à la communauté humaine» (p. 30).

Nous nous permettrons cependant d'exprimer certaines réserves au sujet de l'élaboration faite par l'auteur de cette définition. Il s'y glisse, selon nous, certaines affirmations discutables. Ainsi, par exemple, à la page 33:

«Il est évident que l'objet de la discipline — la totalité des opérations, des techniques, des services, etc., appartenant au monde des bibliothèques — est un ensemble de phénomènes objectifs susceptibles d'être étudiés scientifiquement.»

Qu'il nous soit permis d'abord de nous

élever contre une interprétation visant à réduire l'objet de cette profession à un certain nombre de techniques, opérations et services.

Pour mieux saisir cet aspect, procédons par analogie en étudiant les cas de trois autres professions: le génie, la médecine et les sciences sociales. L'objet de l'action de l'ingénieur est la matière physique diversement envisagée selon la spécialité en cause. L'ingénieur civil s'intéressera à des objets physiques définis, l'acier ou le béton, par exemple. Il en étudiera, dans l'optique de la finalité qui est la sienne, les propriétés et les composantes, et c'est à la fois par la connaissance de l'objet, de ses caractéristiques et de son mode d'appréhension (techniques et opérations particulières destinées à faire de la matière un ouvrage civil) qu'il atteindra, grâce à l'application d'une méthode scientifique, un niveau de connaissances faisant de lui un ingénieur civil. De même en médecine, la connaissance de l'objet, le corps humain, doit être distinguée des méthodes et opérations qui différencient, par exemple, le chirurgien de l'omnipraticien. Ainsi en sciences sociales. Il existe d'abord un objet social, la société, qui ne s'identifie pas au mode d'appréhension particulier conséquent à la méthodologie de chacune des branches des sciences sociales.

Identifier l'objet de la bibliothéconomie à des techniques, opérations et services, c'est confondre *objet* et *mode d'appréhension* de l'objet, c'est réduire la connaissance scientifique à des méthodes en niant de fait l'objet.

L'objet de la bibliothéconomie, c'est l'information enregistrée avec ses lois, ses contraintes, ses caractéristiques sur lesquelles, malheureusement, il ne se fait que fort peu de recherches. C'est là un fait déplorable qui a pour conséquence l'application de techniques et d'opérations à un objet mal connu, comme si le chirurgien pouvait opérer un malade en ignorant les caractéristiques essentielles du corps humain, l'ingénieur cons-

truire des ponts sans connaître les caractéristiques et les lois que sont celles du béton, et l'économiste conseiller un gouvernement en faisant abstraction, par exemple, de la loi élémentaire de l'offre et de la demande qui régit en partie les comportements économiques au sein d'une société.

Carence réelle, la méconnaissance de l'objet ne saute pourtant pas aux yeux dans la mesure où il demeure toujours possible de la camoufler par une surabondance de moyens. Le sorcier de village, grâce à ses incantations, arrivait même à dissimuler totalement et sa connaissance mitigée de l'objet (le corps humain) et le caractère peu scientifique de sa méthode.

Il s'agit là d'ailleurs d'un des reproches majeurs adressés aux spécialistes des sciences sociales: cacher sous des techniques et des méthodes avancées en tout point scientifiques une connaissance souvent très parcelaire de la réalité sociale sur laquelle se fondent leurs déductions.

Pour résumer, une discipline scientifique se distingue d'une autre et par l'objet et par la façon de l'appréhender qui lui est particulière dans l'optique d'une finalité donnée, le tout dans le cadre d'une méthode dite scientifique.

Si donc un champ de recherche devait être développé pour la bibliothéconomie, c'est peut-être dans cette optique qu'il faudrait chercher, par une étude plus systématique de ce qu'est l'information enregistrée, des caractéristiques qui lui sont propres, de ses composantes et de sa valeur intrinsèque comme élément d'information.

C'est là sans doute un champ de recherche beaucoup plus complexe que l'étude du béton. Celle du corps humain, déjà, atteint un niveau de complexité avancé. Et la société comme objet représente un défi constant pour le spécialiste des sciences sociales.

L'information enregistrée perçue selon la finalité qui est la nôtre ne représenterait-elle pas un défi de cet ordre? Quoi qu'il en soit, elle n'en constitue pas moins une étape indissociable vers toute connaissance qui se veut scientifique.

Un autre aspect de l'identification de l'objet qui nous laisse perplexe, selon l'élaboration de Cossette, a trait à la limitation de cet objet au seul monde des bibliothèques.

«Notre discipline est une science authentique dont l'objet est, bien sûr,

beaucoup plus restreint que les autres sciences sociales, puisqu'il est limité à un milieu très particulier: la bibliothèque» (p. 34).

Vous nous direz qu'il y a là un choix à faire. Admettons que l'objet de la bibliothéconomie ne fasse plus problème, que la bibliothéconomie ait développé ses modes d'appréhension propres (techniques, opérations, services). Vous avez le choix, nous direz-vous, de réduire le tout à une exploitation spécialisée: la bibliothèque.

Malheureusement non. Et le reste de la démarche de l'auteur en constitue la démonstration par l'absurde. Dans un chapitre intitulé «De la subordination à l'autonomie», ce dernier s'inscrit en faux contre l'interprétation voulant que la bibliothèque ait un caractère supplémentaire et secondaire:

«L'orientation nettement scientifique qu'a prise la bibliothéconomie oblige les bibliothécaires à réviser plusieurs de leurs positions antérieures. Une de celles-ci concerne le caractère supplémentaire et secondaire qui a été attribué à la bibliothèque» (p. 35).

Dans la logique du raisonnement de Cossette, il va de soi qu'en associant directement la bibliothèque à la bibliothéconomie, et ce comme partie constituante de son objet, il n'est d'autre choix que de réévaluer le statut de la bibliothèque elle-même, la faisant passer d'un statut de seconde zone à un état d'autonomie, car autrement, on s'en rend bien compte, c'est le bibliothécaire lui-même comme professionnel que l'on condamne à un statut d'infériorité. «Si une telle conception persistait, une science des bibliothèques deviendrait impossible» (p. 35).

Il est fort discutable d'avoir inclus la bibliothèque dans l'identification de l'objet de la bibliothéconomie et ce l'est encore davantage d'avoir négligé le fait que la bibliothèque est d'abord et surtout une institution sociale, au même titre que l'hôpital, l'école ou la prison, et qu'à ce titre il n'y a pas plus de science des bibliothèques que de science des hôpitaux, des écoles ou des prisons.

«Il faut cesser de considérer la bibliothèque comme une entreprise secondaire dont les buts lui échappent. Il faut plutôt voir en elle une institution indépendante qui fixe elle-même ses buts bien spécifiques» (p. 36).

Il est évident que la bibliothèque, tout comme l'hôpital ou la prison, est secondaire

et que ses buts lui échappent; mais ceci n'a rien à voir avec la finalité du bibliothécaire qui, comme professionnel, peut avoir à y exercer sa profession qui reste d'assurer un certain nombre de tâches reliées à l'accessibilité de l'information enregistrée et ce, pour le bien du plus grand nombre.

Il serait, dès lors, fort mal à propos de lier l'exercice et l'avenir d'une profession à une institution sociale qui, elle, ne conserve somme toute qu'un rôle fonctionnel. Ce qui menacerait la profession de criminologue, par exemple, c'est la disparition des criminels, non celle des prisons. La médecine, de la même façon, n'est pas tant liée à l'existence des hôpitaux qu'à celle des malades, et le bibliothécaire n'est pas lié à la survie des bibliothèques, mais à celle de l'information enregistrée.

Vouloir s'approprier les buts de l'institution bibliothèque, c'est aller à l'encontre des désirs légitimes les plus élémentaires de la population qui tient à contrôler ce qu'elle paie. C'est mener un combat d'arrière-garde perdu depuis déjà longtemps par d'autres professions (les médecins et les hôpitaux, le clergé et les écoles) pour s'approprier le contrôle de ce qui ne nous appartient pas pendant que ce qui est de notre ressort, l'information enregistrée, risque de nous filer entre les doigts.

L'interprétation douteuse qui sous-tend une partie de l'analyse de Cossette tient à cette confusion de fait que beaucoup entretiennent entre bibliothèque, bibliothécaire et bibliothéconomie. Certaines des affirmations de l'auteur, d'ailleurs, en font foi: «Il est évident que les bibliothécaires devront obligatoirement conserver des livres» (p. 39).

C'est peut-être vrai des bibliothèques, certainement pas des bibliothécaires. La bibliothéconomie et les bibliothécaires ne tiennent pas leur science de la conservation des livres, mais de la possession d'un ensemble de connaissances qui leur permet d'assurer la diffusion de l'information enregistrée pour le bien du plus grand nombre.

De là la stérilité du débat qui vise à déterminer ce qu'est ou n'est pas la bibliothèque, car ceci, en définitive, ne nous concerne que fort peu. Ce qu'il importe de savoir au plus tôt, c'est ce qu'est ou n'est pas la bibliothéconomie et, à ce sujet, nous sommes entièrement d'accord avec l'auteur qui souligne le besoin de recherches plus intensives portant sur les aspects théoriques de la profession.

Ceci dit, nous croyons qu'André Cossette a accompli un excellent travail de déblaiement. Son étude met en relief le fait qu'il n'existe pas dans ce secteur de consensus préalable et que, dès lors, il y a place pour des recherches plus approfondies. Il faut rendre hommage à l'auteur d'avoir su œuvrer, sinon en précurseur, tout au moins à contre-courant dans une époque qui donne la priorité avant tout à la technique et aux moyens au détriment de la réflexion fondamentale.

Gilles Caron
Bibliothèque générale
Université Laval
Québec

Amoikon, Michel K. Structures, organisation et animation culturelle dans les bibliothèques en Côte d'Ivoire. Bordeaux, École internationale, 1973-74. 20 pages photocopées, carte. (Agence de coopération culturelle et technique).

Lalande-Isnard, F. Les bibliothèques dans trois pays de l'ouest africain (Guinée, Mali, Sierra Leone). Conakry, 1968. 90 p. dactylographiées. Bibliographie.

Association internationale pour le développement de la documentation, des bibliothèques et des archives en Afrique. Conférence sur les problèmes de la planification et de l'organisation des archives, bibliothèques et centres de documentation en Afrique, Abidjan, 11-17 septembre 1972. 260 pages photocopées.

Les livres écrits en français traitant des problèmes des bibliothèques et de la documentation en Afrique sont tellement rares, mises à part certaines plaquettes de l'Unesco, qu'on serait porté à croire qu'ils n'existent pas. Aussi, est-ce avec la plus grande curiosité que nous avons accepté de vous faire part de nos impressions au sujet de trois ouvrages sur la question.

Peu importe si un volume date de 1968, 1972 ou 1974; ce qui compte, c'est qu'on puisse d'ores et déjà le trouver sur les rayons d'une bibliothèque universitaire canadienne, même sous la forme, parfois incomplète, de photocopies.

La valeur de ces documents varie considérablement et n'est pas toujours proportionnel-